

# Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/EG, Article 31



## 1. Identification de la substance/des matières premières et de l'entreprise

### 1.1 Désignation du produit

Nom du produit: ONE liquid universel Réf. 710-0001

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Utilisation du produit:

Liquide de mélange pour les revêtements.

Producteur / Fournisseur:

**Dentify GmbH**  
Scheffelstr. 22  
78234 Engen / Allemagne

Information:

Tel: + 49-7733-977 62 40, Fax: +49-7733-977 62 44  
(Mo – Do 8:00 – 16:30, Fr 8:00 – 15:00)

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tel: + 49-7733-977 62 40  
(Mo – Do 8:00 – 16:30, Fr 8:00 – 15:00)

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Néant.

Pictogrammes de danger: Néant.

Mention d'avertissement: Néant.

Mentions de danger: Néant.

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## 3. Composition/ information sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux: Néant.

Absence d'ingrédients dangereux:

CAS: 7631-86-9 dioxyde de silicium, préparé par voie chimique 30-<60%  
EINECS: 231-545-4

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver au savon et à l'eau. En cas d'irritations cutanées consulter un

# Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/EG, Article 31



dermatologue.

## Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion:** Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:** Le produit seul ne brûle pas. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Rassembler le produit pour le mettre dans un récipient pour déchèterie.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Aucune mesure particulière n'est requise.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver à des températures entre 5 - 35 °C. Stocker dans un récipient sombre fermé en matériau non corrosif. Mettre à l'abri du gel. Conserver le récipient fermé hermétiquement.

Stocker les boîtes dans un sec endroit équipé d'une bonne ventilation. Température de stockage maximale 50 °C.

Protéger contre le gel.

#### Indications concernant le stockage commun:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Autres indications sur les conditions de stockage:

Néant.

**Classe de stockage:** Aucune information disponible.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/EG, Article 31



## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

##### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Equipement de protection individuel:

##### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

##### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. Aucune mesure supplémentaire n'est généralement nécessaire si les valeurs limites d'exposition professionnelles ou autres valeurs limites sont respectées.

##### Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

##### Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

##### Protection des yeux:

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

##### Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs..

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

##### Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Blanc

Odeur: Inodore

valeur du pH à 20 °C: 9 - 10

##### Changement d'état:

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 100 °C

Point d'éclair: Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation: Non applicable.

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

##### Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: ca. 23 hPa

# Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/EG, Article 31



Densité à 20 °C:	1,100 - 1,400 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Dispersable
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	20 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
VOC (CE):	0,00 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions usuelles de stockage et de transport des solides.
10.2 Stabilité chimique	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Décomposition thermique/conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter	Gel.
	Séchage de la solution. Peut provoquer la formation de poussières.
10.5 Matières incompatibles	Acier, aluminium, cuivre.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune donnée disponible.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7631-86-9 dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

Oral LD50 > 10000 mg/kg (Rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Effet irritant faible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet irritant faible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

7631-86-9 dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

EC50/48 h 120 mg/l (Algues)

# Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/EG, Article 31



7600 mg/l (Puce d'eau)

NOEC

60 mg/l (Algues)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne pas s'attendre à une bio-accumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques:**

**Indications générales:** En général non polluant.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Ce mélange ne contient pas de composants qui sont considérés comme persistants, bio-accumulables ou toxiques.

**vPvB:** Ce mélange ne contient pas de composants qui sont considérés comme très persistants ou très bioaccumulables.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

**Code déchet:**

Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.

**Catalogue européen des déchets:**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

**Emballages non nettoyés:**

**Recommandation:** Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

## 14 Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe Néant.

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA Néant.

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Marine Pollutant: Non.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**"Règlement type" de l'ONU:** Néant.

## 15 Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Prescriptions nationales:**

**Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Other information

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne

# Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/EG, Article 31



doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

**Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité de produit.

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent.

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

\* Données modifiées par rapport à la version précédente